



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 8769

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur l'importance de l'enseignement des disciplines artistiques aupres des jeunes et lui demande ainsi de bien vouloir lui confirmer les orientations arretees, pour une meilleure reconnaissance des arts plastiques et de l'education musicale dans les etablissements scolaires.

Texte de la réponse

Les maxima de service des personnels enseignants des etablissements du second degre sont fixes conformement aux dispositions des decrets no 50-581 et 50-582 du 25 mai 1950. Compte tenu des contraintes budgetaires actuelles, l'alignement des maxima de service des professeurs agreges et certifies des disciplines artistiques sur ceux des professeurs des autres disciplines ne peut intervenir qu'apres un examen approfondi, actuellement en cours, des conditions de financement de cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8769

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4325

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1148